

27 mai 2021

Messieurs les parlementaires, Monsieur le président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les présidents des Communautés d'agglomération et Communautés de communes, Mesdames et Messieurs les maires, et Messieurs les présidents des Chambres consulaires

Le plan France Relance a déjà permis à l'État d'apporter son soutien à de très nombreux projets portés par une variété d'acteurs en Loir-et-Cher. Alors que la barre des 100 M€ engagés est dépassée, un nombre important de lauréats ont été annoncés et sont accessibles sur la [carte France relance](#).

Vous trouverez, ci-après, une infographie qui propose pour ce mois de mai, un état des lieux des enveloppes identifiées pour chaque secteur.

De nombreux dispositifs, listés dans cette lettre, restent encore ouverts et sont accessibles. N'hésitez pas à inscrire votre projet au [guichet unique](#) pour bénéficier d'un accompagnement de proximité par les services de l'État.

François PESNEAU, préfet de Loir-et-Cher

Plan de Relance en Loir-et-Cher : les chiffres au 27 mai 2021



Loir-et-Cher
105 M€

ÉCOLOGIE
29 M€

- 7,88 M€ technologies vertes (automobile et aéro)
- 7,64 M€ bâtiments État et enseignement supérieur
- 5,8 M€ aides véhicules propres
- 5,18 M€ MaPrimeRénov'
- 1,12 M€ modernisation des abattoirs
- 0,81 M€ biodiversité
- 0,6 M€ rénovation lourde des logements sociaux

COMPÉTITIVITÉ
60 M€

- 47,79 M€ baisse des impôts de production
- 4,74 M€ investissements industriels
- 2,98 M€ secteurs stratégiques (résilience)
- 1,59 M€ capacité de production (capacity)
- 1,74 M€ industrie du futur
- 1,12 M€ patrimoine
- 0,23 M€ numérisation des TPE PME

COHÉSION
16 M€

- 5,8 M€ apprentissage
- 4,64 M€ plan jeunes
- 2,29 M€ soutien aux collectivités locales
- 1,98 M€ investissements en santé
- 0,75 M€ inclusion numérique
- 0,3 M€ lutte contre la pauvreté
- 0,18 M€ activité partielle longue durée



Vous êtes une collectivité ?

Retrouvez seulement les mesures qui vous concernent en [cliquant ici](#) ou en scannant ce QR-Code.



Vous êtes une entreprise ?

Retrouvez seulement les mesures qui vous concernent en [cliquant ici](#) ou en scannant ce QR-Code.



FOCUS SUR ...

SOUTENIR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LA DEMATERIALISATION DE L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

À partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme. À cette même date, les autres collectivités devront pouvoir recevoir les demandes par voie dématérialisée, et ainsi mettre en place une adresse mail à disposition des usagers.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Nom / Raison sociale du bénéficiaire :

N° du permis :

Date de délivrance du permis :

Date d'affichage en mairie :

Adresse de la mairie où le dossier est consultable :

Nature des travaux :

m²

Ce chantier de dématérialisation répond aux enjeux de simplification des demandes et de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, etc.) dans un contexte de transformation numérique des administrations et de relance de la construction.

Ainsi, les collectivités volontaires pourront, dès juin 2021, mener de façon dématérialisée l'instruction des permis de construire, en se raccordant à la plateforme, ouverte et gratuite, mise en place par l'État. Elles pourront ainsi anticiper l'échéance légale du 1^{er} janvier 2022 pour dématérialiser la réception et l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Afin d'accompagner les collectivités dans cette évolution, l'État met en place une aide financière dédiée. Cette prise en charge d'un montant de 4 000 € par centre instructeur, augmenté de 400 € par commune rattachée (avec un maximum de 30 communes, soit un maximum de 16 000 €), pourra être versée sur présentation de facture, y compris pour les collectivités qui auraient d'ores-et-déjà anticipé cette dématérialisation.

Un formulaire de demande de financement, accompagné des factures correspondant aux dépenses réalisées, devra être complété et transmis en Préfecture. Ce formulaire dématérialisé sera accessible courant mai 2021 via la page internet du site du ministère de la transformation et de la fonction publiques consacrée au [soutien de l'ingénierie, du déploiement, de l'accompagnement ou de la formation au numérique des collectivités.](#)

Le service Urbanisme et Aménagement de la DDT reste à la disposition des collectivités et de leurs services instructeurs pour les accompagner dans la démarche de dématérialisation des actes ADS.

Contact : ddt-sua@loir-et-cher.gouv.fr

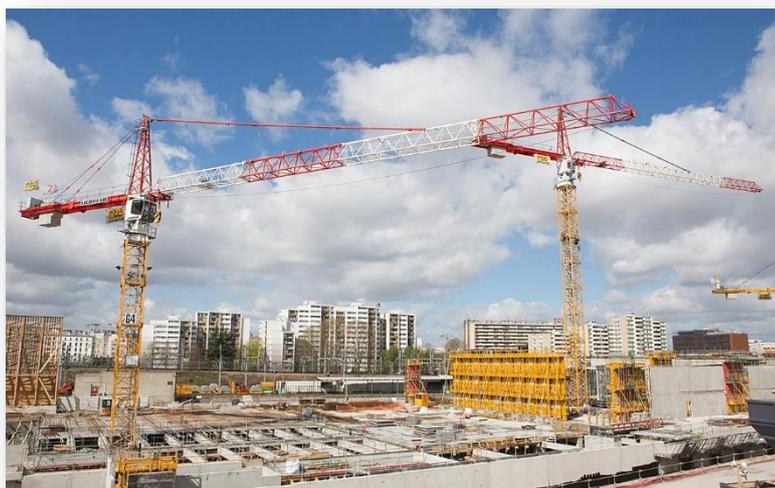
DISPOSITIF D'AIDE À LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE (rappel)

Le plan de relance lancé par le Gouvernement compte parmi ses diverses mesures en faveur du logement la mise en place d'un dispositif d'aide à la relance de la construction durable (ARCD).

Ce dispositif a pour objectif d'accélérer la reprise de la construction en apportant un soutien financier aux Maires qui favorisent la densification des opérations de logement pour répondre aux enjeux en matière de sobriété foncière et de lutte contre l'étalement urbain (350 M€ sur la période 2021-2022 à destination des communes).

Le dispositif d'ARCD prévoit le versement d'une aide d'un montant cible de **100 € par m² de logements construits au-delà d'un seuil de densité fixé par catégorie de communes**, pour les programmes de logements denses autorisés à la construction entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2022, pour la création de deux logements et plus.

Pour mémoire, un courrier en date du 8 décembre 2020 a été adressé à l'ensemble des Maires.



Informations par mesure

Retrouvez toutes les lettres d'information France Relance et l'actualité en Loir-et-Cher en suivant ce lien : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites/France-Relance-en-Loir-et-Cher>

VOLET ÉCOLOGIE

En cours	Amplification des programmes alimentaires territoriaux (PAT)	AAP ouvert jusqu'au 31/10/2021 <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	Investissement pour la structuration de la filière et investissements aval pour la filière protéines végétales	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022, et dans la limite des crédits disponibles <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	Fonds Avenir bio	AAP ouvert jusqu'au 01/09/2022

		<i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	Soutien aux petites cantines scolaires	AAP ouvert jusqu'au 31/10/2021 et dans la limite des crédits disponibles <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	Alimentation locale et solidaire	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021 <i>En savoir plus :</i> Lien vers site dédié
En cours	Jardins partagés	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021 <i>En savoir plus :</i> Lien vers site dédié
En cours	Plan de modernisation des abattoirs	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés ou en fin de vie (projets locaux)	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 et dans la limite des crédits disponibles <i>En savoir plus :</i> elisabeth.vanneroy-adenot@loir-et-cher.gouv.fr
En cours	[ADEME] ORPLAST : Investissements pour l'incorporation de matières plastiques recyclées	Troisième date de dépôt : 01/07/2021 AAP ouvert jusqu'au 15/09/2022 <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	[ADEME] "Hubs territoriaux" : favoriser l'émergence d'une offre française de solutions hydrogène	AAP ouvert jusqu'au 17/07/2021 <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	[ADEME] AVELO2 : Développer le système vélo dans les territoires	AAP ouvert jusqu'au 16/06/2021 <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	Rénovation énergétique des équipements sportifs	AAP ouvert jusqu'au 01/07/2021 <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié
En cours	Plan de relance opéré par les agences de l'eau (alimentation en eau potable, assainissement, continuité écologique des cours d'eau)	AAP ouvert jusqu'au 31/06/2021 <i>En savoir plus :</i> Lien vers le site dédié (Loire-Bretagne) Lien vers le site dédié (Seine-Normandie)
En cours	Efficacité énergétique et décarbonation (ASP, <3M€ d'investissements)	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022

		<i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	[ADEME] Efficacité énergétique et transformation des procédés (DECARB IND, >3M€ d'investissements)	Première date de dépôt : 17/05/2021 AAP ouvert jusqu'au 14/10/2021 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	[ADEME] Biomasse énergie et entreprises (BCIAT)	Première date de dépôt : 17/05/2021 AAP ouvert jusqu'au 14/10/2021 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	[ADEME] Tremplin pour la transition écologique des PME	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	[ADEME] Généraliser le tri à la source des biodéchets	AAP ouvert jusqu'au 01/07/2021 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	[ADEME] Diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	[ADEME] Soutien aux installations de production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération	AAP ouvert jusqu'au 14/10/2022 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	[ADEME] Études préalables aux investissements dans les déchèteries professionnelles	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	[ADEME] « Briques technologiques et démonstrateurs » : favoriser une industrie hydrogène	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié

VOLET COMPÉTITIVITÉ

En cours	Quartiers culturels créatifs	Première date de dépôt : 11/06/2021 AAP ouvert jusqu'au 01/10/2022 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	Innovation et transformation numérique de l'État	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	Mise à niveau numérique des collectivités	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2022 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié
En cours	Plan de relance pour l'industrie : volet national - secteurs stratégiques	AAP ouvert jusqu'au 01/06/2021 <i>En savoir plus:</i> Lien vers le site dédié

En cours	Plan de relance pour l'industrie : volet territorial – Fonds de soutien à l'investissement dans les territoires	La sélection des dossiers se fait au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Plan de relance pour l'industrie : volet territorial – Fonds de soutien à l'investissement dans les territoires	La sélection des dossiers se fait au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Guichet industrie du futur	AAP ouvert jusqu'à épuisement des crédits En savoir plus : Lien vers le site dédié

VOLET COHÉSION

En cours	SESAME vers l'emploi dans le sport	Mesure en place jusqu'en 2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Accompagnement intensif des jeunes (AIJ)	Mesure en place jusqu'en 2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Promo 16-18, la route des possibles	Mesure en place jusqu'en 2022 En savoir plus : Lien vers le site dédié
En cours	Fabrique des territoires	AAP ouvert jusqu'au 31/12/2021 En savoir plus : Lien vers le site dédié

FOCUS SUR... le financement de l'eau

Vous êtes un acteur public local et souhaitez moderniser vos infrastructures et votre gestion des services d'eau pour une meilleure préservation et utilisation des ressources en eau sur votre territoire ?



Votre projet : produire et distribuer l'eau potable ; collecter et assainir les eaux usées ; traiter les eaux pluviales ; gérer les espaces et milieux aquatiques ; prévenir les inondations.

Voici les possibilités de financement à la suite des Assises de l'eau :

- Le 11^e programme de l'**Agence de l'eau** comporte des subventions en lien avec l'atteinte du bon état écologiques des cours d'eau : elles concernent la restauration des milieux aquatiques, l'assainissement des eaux usées et pluviales, l'eau potable (principalement en zone de revitalisation rurale). Toutes les précisions sur : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/lessentiel-des-aides.html>
- La **Banque des Territoires** a développé une offre de prêt adaptée pour soutenir les investissements des collectivités dans le secteur de l'eau : l'offre AQUAPRET. Cette offre peut couvrir jusqu'à 100 % du besoin d'emprunt pour tous projets liés à la thématique de l'eau sur une période pouvant aller jusqu'à 60 ans.

Pour des précisions détaillées : <https://www.banquedesterritoires.fr/aqua-pret>

Les aides du Plan de relance

Le plan de relance compte aussi de nombreux dispositifs qui ne se font pas par appel à projets et restent ouverts sous forme de guichets : aide à l'embauche des jeunes, MaPrimeRénov', soutien à l'export, etc.

Découvrez-les en scannant ce QR-Code ou en [cliquant ici](https://cutt.ly/3h1RBvM).
(Lien direct : <https://cutt.ly/3h1RBvM>)



Carte des lauréats

> [Découvrez les lauréats du plan de relance dans votre département !](#)

Communication

Vous l'aurez certainement constaté, France Relance s'affiche partout en Loir-et-Cher !

